

le Rosa-lien



mars 2006

Paroisse Sainte-Rosalie 50, boulevard Auguste Blanqui 75013 Paris tél. 01 43 31 36 83
www.sainte-rosalie.org E-mail: paroisse@sainte-rosalie.org

numéro 81

Fax: 01 43 31 70 55

Le billet de Patrick

Quelques points d'attention à mettre en œuvre pendant le temps du Carême et, pourquoi pas... après !

- Dans la mesure de mes possibilités, je serai à l'heure le dimanche (ou le samedi soir) et je n'hésiterai pas à m'asseoir dans les premiers rangs. Les « places du fond » seront alors disponibles pour celles et ceux qui arriveraient après moi.

- Comme je serai là avant le début de la messe, je prendrai des nouvelles de mes voisins. J'échangerai avec eux, je fais un peu plus connaissance pour mieux prier ensemble et savoir à qui ensuite je transmettrai la Paix du Christ.

- Venu avec des frères et des sœurs pour répondre à l'appel du CHRIST, je m'efforcerai de prendre ma place dans les célébrations eucharistiques en ne refusant pas par exemple de faire une lecture ou la prière universelle (ne pas oublier mes lunettes de vue pour cela !) quand on me le demandera.

- Avec le talent qui est le mien - même petit - je chanterai avec l'assemblée, attentif aux indications données par l'animateur ou l'animatrice. Et si cela est dans mes capacités, je me porterai volontaire pour l'animation des chants. D'autres le font bien, pourquoi pas moi ?

- Je me réjouirai de la présence des enfants - surtout petits -

lors des messes du dimanche. Et, si cela m'est possible, je me proposerai pour aider les jeunes parents ne m'offusquant pas du désir de leurs enfants de découvrir l'espace où ils se trouvent. Et lorsque leurs pleurs ou leurs cris, viennent parfois troubler notre rassemblement, dans le secret de mon cœur je rendrai grâce à Dieu pour la joie qu'ils nous donnent par leur présence.

- A la fin de la messe (et même un peu avant la fin) je ne me précipiterai pas vers la sortie. Je prendrai le temps de souhaiter « bon dimanche » à celles et ceux qui sont autour de moi et je laisserai paraître sur mon visage de Joie d'avoir célébré le Ressuscité.

Bien sûr, le temps du Carême ne se réduit pas à mettre en pratique ces quelques « conseils ». Nous savons les uns et les autres que ce temps nous est proposé pour nous préparer à vivre la fête de Pâques, sommet de l'année liturgique chrétienne, en vivant concrètement l'amour de Dieu et l'amour de nos frères, par le partage, la prière et le jeûne, animé par l'Esprit du CHRIST. Nos célébrations rendues plus fraternelles par les efforts de chacun nous le permettront certainement.

l'agenda du mois

mercredi 1 ^{er} mars Imposition des cendres à 15h	Catéchisme: CE1, CE2, CM, CM2 : Temps Fort : 10h-16h
mercredi 1 ^{er} mars	Mercredi des Cendres : Imposition des Cendres aux messes de 8h30 et 19h00
jeudi 2 mars	Réunion M.C.R. à 15h
du 4 au 5 mars	Aumônerie : Nuit de Prière
dimanche 5 mars	Intelligence de la Foi 9h45 - 10h45
jeudi 9 mars	Groupe biblique : 17h00
jeudi 9 mars	Pour rencontrer le Christ ... 20h-21h. Lire et partager autour de la PAROLE de DIEU
samedi 11 mars	Catéchisme CE1 : Rencontre à 14h
dimanche 12 mars	Eveil à la Foi : 11h- 11h45
dimanche 12 mars	MESSE de familles : 11h
dimanche 12 mars	Une ½ heure pour lire en public les textes de la messe avec Antoine Juliens. 10h30-11h
dimanche 12 mars	CONCERT : à 17h00 (voir p.4) Autour des Sonates de Rosaire
jeudi 23 mars	Pour rencontrer le Christ ... 20h-21h. Lire et partager autour de la PAROLE de DIEU
du 25 au 26 mars	Aumônerie : 4-3^{ème} Week-End
samedi 25 mars église St Léon : 29 rue Duplex 75015 Paris	« Bouge ta Planète » pour les jeunes de 7 à 14 ans de 14h à 17h30 à l'église St Léon, organisé par le CCFD
samedi 25 mars	Conf. St Vincent de Paul Repas de Fraternité à 12h
dimanche 26 mars	Eveil à la Foi : 11h- 11h45
lundi 27 mars	Rencontre café à 14h15
mardi 28 mars	Préparation au baptême rencontre à 20h30

dans ce
numéro

Edito - Agenda page 1
Le sacrement de pénitence page 2
Nouveau projet de loi sur les migrants page 3

Nouveau projet de loi (suite) page 4
L'Eglise Maronite page 5
A propos - Concert - le cahier de prières page 6

LE SACREMENT DE PÉNITENCE

par Claude DINNAT

Dés les premiers temps de l'Église, les Apôtres se souviennent des paroles de Jésus ressuscité : « *Recevez l'Esprit Saint ; ceux à qui vous remettrez les péchés, ils leur seront remis. Ceux à qui vous les retiendrez, ils leur seront retenus.* » (Jn 20, 22-23). Les premiers chrétiens pardonnent à ceux qui les persécutent, ils se réconcilient avec eux. « *Reprenez-vous les uns les autres, non avec colère mais dans la paix, comme vous l'avez dans l'évangile ; aussi, à qui que ce soit qui aurait commis un écart à l'endroit de son prochain, que personne ne parle et que lui-même ne reçoive pas un mot de votre part jusqu'à ce qu'il soit repenti...* » (Didaché 15).

Mais viendra le temps des grandes persécutions : des baptisés ont renié le Christ, qu'on appelait « *lapsi* » (tombés). Quand la tourmente est passée, que faire pour accueillir à nouveau ces chrétiens ? L'Église organise alors, pour ces gens-là, une **pénitence publique** : celui qui désire recevoir le pardon de Dieu va rencontrer l'évêque, lui dit son péché et entre dans l'ordre des pénitents. La durée de la pénitence est publique et l'acte de réintégration dans l'Église est solennisé pendant la semaine Sainte. Les péchés pour lesquels on a recours à la pénitence sont de l'ordre de la foi. Il y a une dimension communautaire et la réconciliation est un acte d'accueil de toute la communauté, après une longue période de prière, de jeûne, de renonciation... Très vite deux autres actes s'ajouteront : le meurtre et l'adultère qui, eux, excluent de la communion. La personne n'a droit au pardon sacramentel qu'une seule fois dans sa vie : on aura donc tendance à reporter à la fin de la vie cette pénitence publique.

Entre le VI^e et le XII^e siècles, dans le contexte de la vie monastique, naît une nouvelle forme de pénitence. Elle met l'accent sur la

conversion personnelle : l'Église donne le pardon chaque fois qu'un chrétien le demande. Mais le pécheur est invité à des actions difficiles : pèlerinage, don de biens aux pauvres, etc. Apparaissent alors des « tarifs » selon la catégorie des péchés ; on organise des **rédemptions**, des **indulgences**. Le concile de Latran, en 1215, promulgue : « *Tout fidèle de l'un ou l'autre sexe, parvenu à l'âge de discrétion, doit confesser loyalement ses péchés du moins une fois l'an à son propre curé.* »

Au XIII^e siècle, les tarifs vont disparaître : l'accent va se porter sur l'aveu, la satisfaction (prière, aumône, jeûne) et l'absolution par le prêtre. Le concile de Trente affirme que la pénitence est un sacrement, abolit le rite communautaire et retient, comme rite unique, le rite privé. La pénitence devient un sacrement individuel, connu sous le nom de **confession** : le confessionnal fait son apparition au XVII^e siècle en France. La confession est devenue une pratique de dévotion. Cependant, si elle est perçue comme source de grâces, de conversion, de sainteté même par de saints prêtres (citons St François de Sales, St Vincent de Paul, le curé d'Ars), pour la masse des chrétiens elle est vécue comme une obligation de la confession annuelle. Un certain moralisme et le Jansénisme porteront sur la culpabilité et la sexualité : on communie rarement et on doit se confesser avant toute communion.

Aujourd'hui

En décembre 1973, a été publié, à Rome, le nouveau rituel de la Pénitence. Il invite à célébrer la pénitence et la réconciliation sous plusieurs formes. On redécouvre la place de la Parole de Dieu et l'aspect communautaire du sacrement. Quatre formes de célébration sont proposées :

- la réconciliation individuelle
- la célébration communautaire,

avec confession et absolution individuelles

- la célébration communautaire, avec confession et absolution collectives « *qui revêt un caractère d'exception et n'est donc pas laissée au libre choix, mais est réglementée par une discipline spéciale* ».
- les célébrations pénitentielles non sacramentelles.

Signification du sacrement

Dieu appelle inlassablement à la conversion. Depuis notre baptême, nous sommes donc engagés sur une route de conversion et nous n'aurons jamais fini de nous convertir. Ce sacrement est la rencontre entre le chrétien ou une communauté, demandant le pardon, c'est à dire un au-delà du don, et le prêtre qui, par l'Église, offre le ministère du pardon et de la réconciliation au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

En accueillant la Parole, le pécheur (ou la communauté) confesse sa foi, accueille l'amour de Dieu, avant de confesser son péché. Ensuite vient le temps de l'aveu et de l'entrée dans l'amour du Père, qui nous invite à changer de vie pour mieux l'accueillir et mieux accueillir nos frères.

Suit l'Absolution. Le prêtre, les mains étendues, rappelant ainsi l'imposition des mains du baptême, peut dire : « *Que Dieu notre Père vous montre sa miséricorde ; par la mort et la résurrection de son Fils, il a réconcilié le monde avec lui et il a envoyé l'Esprit Saint pour la rémission des péchés : par le ministère de l'Église, qu'il vous donne le pardon et la paix. Et moi, au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit, je vous pardonne tous vos péchés* » (Rituel).

Le prêtre et le pénitent (ou l'assemblée) rendent alors grâce à Dieu : « *Bénis sois-tu, notre Père, tu nous a donné l'Esprit que Jésus avait promis. En lui, nous sommes conduits dans la nouveauté du Christ ressuscité* »

L'ÉGLISE MARONITE

par Kamil HABIB

(suite du ROSALIEN n°80)

L'Église maronite est l'une des vingt-deux Églises orientales catholiques qui, par rapport à l'Église romaine occidentale, constituent "l'autre poumon" de l'Église universelle catholique, et elle est riche d'une histoire qui remonte aux premiers siècles du christianisme.

Les Maronites aiment ainsi mettre en valeur le fait que leur Église est la seule, en Orient, qui n'est pas divisée et reste toujours fidèle à la communion catholique. Cette communion avec Rome est devenue visible grâce à l'expansion des Maronites dans le monde entier, au delà des frontières géographiques, ecclésiologiques et culturelles du Patriarcat d'Antioche. Il y a aujourd'hui, par exemple, des Français, des Américains ou des Brésiliens maronites, ainsi que des Syriens et des Libanais. Le patriarche Estéphan Douaihi (de 1670 à 1704) affirmait que le siège d'Antioche, aux mains des Maronites, « *est toujours resté uni à l'Église romaine, ses détenteurs étant confirmés dans leur charge par les Pontifes romains, desquels ils recevaient le pallium et leur primauté* ».

Du Collège maronite sont sorties les meilleures personnalités cléricales. On peut citer, parmi les plus importants :

Estéphan Douaihi, qui a visité tous les diocèses pour lesquels il a choisi des prêtres pieux et instruits. Il a examiné les livres litur-

giques, corrigé les fautes commises par les copistes, a lu et adapté l'œuvre des historiens orientaux et occidentaux et écrit des ouvrages, dont certains restent inédits.

Joseph Assemani, un savant authentique, qui a été nommé archiviste de la bibliothèque du Vatican.

Gabriel Sionite, professeur à la Faculté de Sapience de Rome, puis au Collège de France. Il a été interprète du roi Louis XIII. Après la venue de Saint Louis, les relations entre les Maronites et les Croisés se sont consolidées. C'est à partir du XIII^e siècle que les Maronites ont été officiellement reconnus.

Actuellement, dans son synode, l'Église maronite réfléchit sur le nouvel ordre ecclésial ; elle doit conjuguer ensemble les trois composantes de son identité : son "orientalité", sa catholicité, sa "mondialité". L'ensemble des éléments de cette identité propre aux Maronites constitue le patrimoine vivant qui donne à leur Église sa spécificité au sein de l'Église catholique universelle.

Les Maronites et le Liban

Malgré l'occupation des Mamelouks, et celle, particulièrement redoutable des Ottomans, les Maronites ont toujours réussi à sauvegarder leur liberté et une certaine indépendance intérieure. C'est ainsi que les Patriarches ont toujours refusé la bulle par laquelle la Sublime Porte les reconnaissait. Ils n'eurent de cesse de

conduire leur pays tout entier à une indépendance totale et de la maintenir.

Car l'histoire des Maronites est liée à celle de leur pays d'origine : le Liban. Les Libanais (chrétiens, musulmans et druzes) avaient accordé leur confiance au Patriarche maronite, le considérant comme un élément d'unité et de liberté.

En 1919, toutes les communautés libanaises ont délégué le patriarche **Elias Hoayek** au congrès de Versailles pour réclamer l'indépendance du Liban. Il a exposé le problème libanais et a réussi à établir les bases de l'indépendance du pays, réalisant ainsi les souhaits de ses compatriotes. Les Patriarches qui lui ont succédé ont suivi la même voie.

Depuis 1975, le Liban a connu une situation tragique. Le patriarche **Sfeir** (actuellement en fonction) a dit non à l'occupation et oui à la souveraineté du pays. Il parle du Liban comme "patrie spirituelle" de tous les maronites. Les paroles de Jean-Paul II, annonçant que le Liban est « *plus qu'un pays ; c'est un message de dialogue et de convivialité* », font nécessairement écho à une lecture théologique de la relation maronite à la terre libanaise.

Dans le prochain et dernier article nous évoquerons la culture maronite, à partir notamment de son lieu privilégié de réflexion et de diffusion : le Collège maronite de Rome.

(à suivre)

nos joies et nos peines

Nous leur avons dit adieu pendant le mois de février à Sainte Rosalie:
Roger CHIBARY, Suzanne SORNICLÉ, Lucien DELOBEL, Roger BRUNEAU,
Claude DENIZE, Robert PICHON, André GABARD

Il a reçu le sacrement du baptême au cours du mois de février à Sainte-Rosalie :
Guillaume ALCARAZ le dimanche 5 février

CONCERT

 CONCERT 
Autour des Sonates
de Rosaire

Œuvres de BIBER, FROGBERGER,
ROSENMÜLLER, BUXTEHUDE,
FRESCOBALDI et DÜBEN

DIMANCHE
12 MARS à 17h00

EGLISE SAINTE ROSALIE
50, bd Blanqui Paris 13^eM^eCorvisart

Vassilis Tsotsolis, violon
Ilze Bertrand, orgue
Serena Mancuso, violoncelle

Entrée libre,
libre participation aux frais

Le cahier de prières de Sainte Rosalie

A droite en entrant dans l'église, sur le bas côté une table et un cahier ouvert, le **Livre de vie**. Ce cahier recueille les prières de ceux qui veulent les formuler pour les confier à la communauté. Nous sommes invités à les porter par notre prière devant Dieu.

Écoutons une de ces prières :

« Pour tous ceux qui ont écrit dans ce cahier, j'ai prié ; Dieu nous aime et nous entend. Ayons confiance et espoir ».

Comme le Cahier en porte le nom, ces prières sont des chemins de vie avec leurs joies et leurs peines, leurs angoisses et leurs bonheurs. Au fil de ces pages se succèdent étroitement mêlées la louange et la demande.

« Merci pour les merveilles que tu nous donnes »

Nous y trouvons presque toujours l'expression des liens familiaux. On prie pour soi-même et en même temps pour sa famille, pour des enfants, des parents, des frères et des sœurs. Devant les souffrances et les peurs de la maladie, devant la perte d'emploi, la perte de place dans la société.

« Seigneur, Je voudrais être utile ».

La demande qui revient au long des textes est d'être **éclairé** et **guidé** par Dieu. Relevés par Dieu et libérés des maux physiques et moraux qui nous entravent :

« Merci Seigneur de m'aider tous les jours à avancer et merci de m'éclairer. »

« Montre-moi ton chemin Seigneur »

Cette demande d'être guidé sur le chemin de sa vie nous rejoint dans notre période de carême. Examiner sa vie à la lumière de l'évangile, se convertir à l'amour et au service de Dieu et des hommes.

« Merci pour cette vie que tu nous donnes, passionnante et combative »

Joignons notre demande personnelle à celles formulées dans ces pages. Prions pour que notre vie soit au service du combat pour la justice et l'amour de tous, à l'image de l'Amour de Dieu.

Emilie Sabeau-Jouannet



Intelligence de la foi

La prochaine séance de l'Atelier
« Intelligence de la Foi » aura lieu

dimanche 5 mars

(9h45 - 10h45)

Mc 9, 2-13; Mt 17, 1-13;
et Lc 9, 28-36

« La transfiguration de Jésus »

La séance suivante sera le

dimanche 2 avril :

"L'heure est venue pour le Fils
de l'homme d'être glorifié"
(Jn 12, 20-33)

**OUVERTURE
DE L'EGLISE**

en semaine

8h 20 à 12h 00

15h 00 à 19h 00

le dimanche

8h30 à 12h 00

MESSES

samedi : 18h30

dimanche :

9h30 et 11h00

du mardi au vendredi :
8h30

ACCUEIL

du lundi au vendredi

10h -12h

et 15h30 - 19h00

samedi : 10h -12h

SECRETARIAT

du lundi au vendredi

9h -11h

**ACCUEIL des
PRETRES**

Père P. SOUËTRE
sur Rendez-Vous
au 01 43 31 36 83

Père P. NAULLEAU
samedi 10h00 - 12h00

**AUMONERIE
du XIII^{ème} Ouest**

Permanences :

du lundi au vendredi :
9h30 - 12h00

tél : 01 47 07 46 21

NOUVEAU PROJET DE LOI CONCERNANT LES MIGRANTS

Le Gouvernement vient d'annoncer qu'il veut passer « d'une immigration subie » à une « immigration choisie », et le projet de loi devrait être voté par le Parlement français avant le mois de mai.

Qu'y a-t-il de nouveau ?

- Jusqu'à présent, les "Sans papiers" qui justifiaient d'un séjour continu de 10 ans en France (sans être ressortis voir leur famille !) pouvaient, d'après la loi, être régularisés et obtenir un titre de séjour d'un an, renouvelable, avec droit au travail.

Dans les faits, il fallait avoir plusieurs preuves administratives de présence, pour chacune des 10 années (ce qui est bien difficile pour quelqu'un qui n'est pas en situation régulière). Mais la loi, en droit, permettait cette régularisation.

Cela implique (et nous connaissons de très nombreux exemples dans notre 13^e) que ces pères de famille, quittant leurs enfants pour venir en France, ne pourraient pas aller les revoir pendant 10 ans!... Mais ils supportaient cette dure privation en espérant une régularisation qui leur aurait permis d'avoir un travail déclaré, de ne plus avoir peur, chaque jour, d'être contrôlés et expulsés, et de pouvoir enfin se déplacer librement pour aller régulièrement voir leur famille. Beaucoup arrivent presque au bout des ces 10 ans... Or dans le projet de loi, cet article de loi est supprimé ! Ils ne

peuvent plus espérer une régularisation...

- Pour les étrangers vivant légalement en France, voyons ce qui concerne la demande de « regroupement familial », c'est à dire le droit de vivre en famille.

Diverses mesures prévues en restreignent beaucoup la possibilité.

Il faudra présenter la garantie d'un niveau de ressources supérieur à celui exigé jusqu'ici.

Par ailleurs, alors qu'on connaît les difficultés actuelles d'obtenir un logement, on exige du travailleur qu'il soit, au moment de la demande de regroupement, déjà locataire d'un logement suffisamment grand, pour répondre aux normes prévues, pour sa famille.

Une promesse administrative de logement adapté suffisait jusqu'à présent. C'est donc créer une impossibilité de fait. En outre, « la localisation » du logement jouera en faveur ou en défaveur du demandeur. S'il habite dans une commune de Seine-St Denis, ou dans certains arrondissements de Paris, il y a de grandes chances pour qu'on lui refuse l'obtention du « regroupement familial », sous motif de ne pas « ghettoïser » les immigrés. Or chacun sait que, même pour un français dit « de souche », se loger dans Paris est très difficile en raison de la flambée des loyers..., sans parler des refus de louer à des étrangers.

Les conjoints de Français : ils

ne pourront obtenir un titre de séjour pour venir en France que s'ils obtiennent un visa de long séjour, qu'ils doivent attendre dans leur pays d'origine, et cela peut demander de longs mois ou années, comme pour le regroupement familial.

Donc aggravation de la séparation familiale.

Par ailleurs les pères étrangers d'enfants français devront justifier de leur paternité!

- Les enfants de « Sans papiers » :

même avant ce nouveau projet de loi, les enfants d'âge scolaire vivent actuellement, sans parler de leur situation, avec la peur d'être arrêtés et d'être expulsés, dans un sentiment d'exclusion. Et à 18 ans, quand ils demandent un titre de séjour, ils se le voient refuser et doivent passer devant le Tribunal, accompagnés souvent maintenant de leurs professeurs et de comités de soutien, pour espérer voir annuler l'Arrêté de Reconduite à la Frontière, et recevoir un Titre de Séjour Provisoire, au mieux, jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Cela ne va pas s'améliorer.

Ce projet de loi espère sûrement dissuader les immigrés d'entrer en France. Mais c'est sans compter avec les motivations puissantes nées de la volonté de s'en sortir, qui pousse les habitants du « Sud » à venir, malgré tous les risques, dans ce « Nord » qui leur paraît souvent de loin comme un Eldorado.

Les travailleurs migrants qui vivent, sans leur famille, dans de nombreux foyers du 13e, où ils sont logés souvent dans des conditions qui inspirent largement un sentiment de honte, aident souvent toute une famille à vivre avec de l'argent qu'ils envoient au pays en se privant. Souvent aussi, en se cotisant, ils arrivent à doter leur village d'école, de dispensaire, d'électricité.

Certes par ailleurs, le projet de loi veut favoriser les étrangers « utiles », mais cela veut dire qu'on classe les êtres humains en « utiles » ou en « inutiles », selon la satisfaction de nos strictes intérêts économiques. Contrats temporaires pour une immigration corvéable et jetable. Et cartes de séjours plus longues pour étudiants brillants, artistes ou titulaires de « talents » ou « compétences » spéciales qui intéressent la France.

L'opinion, notamment celle de la communauté chrétienne, ne peut que s'interroger devant ce projet de loi. Et tout faire pour que soient abandonnées, ou largement modifiées, les dispositions qui rendent ce projet inacceptable en l'état actuel (voir La Croix du 6 février 2006). Nos évêques ont ainsi rappelé que, dans des cas limites, la désobéissance civile est légitime : « Lorsque le citoyen juge que le droit ne permet pas le respect de l'étranger en danger et est contraire aux exigences de la morale et de l'Évangile, il

peut refuser d'obéir aux autorités civiles » (art.2241 du Catéchisme de l'Église Catholique, cité dans le n° 7-8 de Documents - Episcopat « Quand l'étranger frappe à nos portes »).

C'est dans cet esprit de vigilance qu'agit, par exemple, le « R.C.I. » (Réseau Chrétien Immigré), pour le soutien de nos frères particulièrement vulnérables et leur accompagnement vers l'insertion. Le « R.C.I. » rassemble sur ce registre plusieurs paroisses de Paris. Il a lancé avec la Cimade (*) un appel œcuménique « pas en notre nom ». Il vient aussi de s'associer à un collectif de plus de 150 mouvements intitulé « Unis contre une immigration jetable », qui invite le plus grand nombre à signer une pétition nationale.

Oui, que faisons-nous de nos frères qui ne demandent qu'à vivre dignement, face à la fracture mondiale entre le Nord nanti et le Sud déshérité ? La réponse est sans nul doute dans le partage, autre nom de la justice. Et la Parole est plus forte que jamais : « j'étais étranger et vous m'avez accueilli » (Mt 25).

Souvent les Migrants nous donnent des leçons. Malgré les humiliations et toutes les difficultés, ils essaient de ne pas se décourager et d'avoir confiance en Dieu. « Dieu est grand ! » nous disent souvent certains d'entre eux.

*J.M. Guion (St Hippolyte)
G. Mennessons (Deux Moulins)
H. Kergoat (Ste Rosalie)*

(*) Cimade : Service œcuménique d'entraide.

Connaissez-vous...

Saint Dominique Savio fêté le 10 mars

Dominique naît aux environs de Turin le 02 avril 1842. Il est l'aîné d'une famille modeste et très fervente. Très tôt, c'est un enfant volontaire qui a à cœur de se corriger et de rendre service pour faire plaisir à Dieu et à ses parents, et cela en dépit d'une santé fragile. Parfois, il disparaît et on le retrouvera silencieux dans un coin de la maison en train de « penser et parler à Dieu ».

A 6 ans, il se porte volontaire pour servir la messe tous les matins de très bonne heure.

A 7 ans, il demande et obtient de faire sa 1^{ère} communion (1^{ère} communion à 12 ans à l'époque) : « mes amis seront Jésus et Marie ». Il veut réparer pour les pécheurs et les sauver.

C'est par ailleurs un garçon intelligent qui a le désir de s'instruire et n'a pas peur de faire 4 fois 4 kilomètres par jour à pied pour aller en classe.

A 11 ans, confirmation : Dominique a le désir de devenir prêtre.

A 12 ans, Don Bosco l'accepte dans son collège à Turin : « Ici, à l'école de Don Bosco, nous faisons consister la Sainteté à faire joyeusement notre devoir d'état, aussi bien à l'heure de la récréation qu'aux heures de classe ». Il se confesse fréquemment et communique quotidiennement (ceci est exceptionnel à l'époque). « Si je pouvais gagner à Dieu tous mes camarades, comme je serais heureux ! »... Peu à peu, il gagne l'amitié et le respect de ses camarades...

Malade, il meurt le 10 mars 1857 à 14 ans. Rapidement, beaucoup l'invoquent et obtiennent des grâces. Béatifié le 5 mars 1950 par Pie XII, il est canonisé le 12 juin 1954.